# Jeune Hanbali: Chapitre du Jeune

Intervenant : Ustâdh Al-Hilâli (qu'Allah le préserve)

Cours n°1: Introduction aux Fiqh du Jeûne

•Chaque Obligation qu'on s'apprête à faire, il est obligatoire d'apprendre les règles de cette obligation. (ex : la prière t'est obligatoire, alors tu est obligé d'apprendre ces règles)

### Début du Chapitre du Jeûne :

### ·Définition du mot "siyam":

- -Le Jeune dans la langue arabe : le fait de s'abstenir d'une chose.
- -Le Jeune en Islam : se retenir de manger, boire et autres qui annulent le jeune de fair à maghrib etc....

Et Allah n'a pas forcément commandé de jeûner aux précédentes communautés comme il nous l'a demandée :

2:183 - Ô les croyants! On vous a prescrit as-Siyam comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété,

Les autres communautés, leurs jeûnes était pour certaines différentes du nôtre (ex : les bani israil) :

19: 26 - [...] j'ai voué un jeûne au Tout Miséricordieux: je ne parlerai donc aujourd'hui à aucun être Humain".

Chez eux, le jeune était donc le fait de ne pas parler, cependant le mot reste le même (c-à-d : s'abstenir).

Chaque communauté fait le Jeûne comme Allah leur a commandé, cependant le jeune le plus complet est celui de notre communauté, Allah a légiféré à notre communauté les adorations les plus complètes, les plus parfaites et les meilleures.

## ·Le Jeûne a deux piliers :

1-Le fait de s'abstenir de tout ce qui annule le jeûne :

**02 : 187 - [...] mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue, pour vous, le fil blanc du fil noir de l'aube** » (c-à-d : le trés blanc de la journée et le trés noir de la nuit.)

2-L'intention de jeûner pour Allah et en accord de la sunnah :

D'après 'Omar Ibn Al Khattab (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit:

« Les actions n'ont lieu que par les intentions et la personne obtient ce qu'elle a eu comme intention. [...]

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°6689 et Mouslim dans son Sahih n°1907)

### ·Ramadan : Obligatoire et Piliers de l'islam

Allah a rendu obligatoire le Jeune du Ramadan Obligatoire et en a fait un Pilliers de l'Islam.

#### -Preuve obligation Ramadan:

D'après 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « L'Islam est bâti sur cinq choses: l'attestation qu'il n'y a pas d'autre divinité qui mérite d'être adorée si ce n'est Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah, l'accomplissement de la prière, le fait de s'acquitter de la zakat, le fait de jeûner le Ramadan et le hajj ». (Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°8 et Mouslim dans son Sahih n°16)

L'obligation du Jeune du Ramadan est un Consensus, celui qui le renie est un mécréant.

#### ·Le Jeune se divise en deux :

1-Le Jeûne obligatoire2-Le Jeûne surérogatoire

### ·Le Jeune Obligatoire se divise en trois :

- 1-Ramadan
- 2-Expiation
- 3-Voeu

#### ·Les Mérites du Ramadan :

-Pardon péché mineur (hormis péché envers les gens, il faut qu'ils te pardonnent sinon Allah ne te pardonne pas)

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit:

« Celui qui prie la nuit du destin avec foi et en espérant la récompense, ses péchés précédents sont pardonnés et celui qui jeûne le ramadan avec foi et en espérant la récompense, ses péchés précédents sont pardonnés ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°1901 et Mouslim dans son Sahih n°760)

### ·Pourquoi le jeune est légiféré d'Allah ? (non exhaustif) :

- -Purification du corps & de l'âme.
- -L'encouragement à l'ascétisme.
- -Plus important : atteindre la crainte d'Allah (Taqwa).

Taqwa: œuvrez pour Allah en vue de la récompense et délaissez le haram par crainte d'Allah.

### ·Qui est concerné par le jeûne du Ramadan?:

Conditions de l'Homme et de la Femmes pour jeûner :

- 1-L'islam : Le jeune n'est pas accepté du mécréant, car le jeune est une obligation et les œuvres du mécréant ne sont pas acceptées.
- 2-Etre Pubère : Sécrétion sperme, poil drue pubis, 15 ans ou 18 selon l'école et (pour les femmes) les menstrues.
- 3-La Raison : Non obligatoire pour le fou et pour le fou qui jeûne, son jeûne n'est pas accepté.
- 4-La Santé: Celui qui est mis en difficulté par le fait de jeûner en étant malade, son jeûne n'est pas obligatoire, mais il doit rattraper une fois guéri et s'il ne guérit pas ou l'on ne pense pas qu'il guérisse, on doit verser la "al-fidia" (explication en détail sur la fidia à venir).
- 5-Le Résident : (le voyage du voyageur doit être halal, sinon il est interdit pour le voyage haram de ne pas jeûner, sinon il aura le péché de ne pas avoir jeûner).

Condition supplémentaire de la Femme pour Jeûner :

6-Ne pas être en état de menstrue

#### Fin du Cours